

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

F. 2003 — 756

[2003/200155]

20 FEVRIER 2003. — Décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences transférées par la Communauté française, à l'Accord interne entre les représentants des Gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour la mise en œuvre de l'accord de partenariat A.C.P.-C.E. (Accord Cotonou), fait à Bruxelles, le 18 septembre 2000 (1)

Le Conseil régional wallon a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

Art. 2. L'Accord interne entre les représentants des Gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour la mise en œuvre de l'accord de partenariat A.C.P.-C.E. (Accord de Cotonou), fait à Bruxelles le 18 septembre 2000, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Namur, le 20 février 2003.

Le Ministre-Président

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Economie, des P.M.E, de la Recherche et des Technologies nouvelles,
S. KUBLA

Le Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie,
J. DARAS

Le Ministre du Budget, du Logement, de l'Equipement et des Travaux publics,
M. DAERDEN

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
M. FORET

Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
J. HAPPART

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,
Ch. MICHEL

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,
Th. DETIENNE

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,
Mme M. ARENA

—————
Note

(1) *Session 2002-2003.*

Documents du Conseil 456 (2002-2003) n^{os} 1 et 2.

Compte rendu intégral, séance publique du 12 février 2003.

Discussion. Vote.

—————
VERTALING

MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST

N. 2003 — 756

[2003/200155]

20 FEBRUARI 2003. — Decreet tot goedkeuring, wat betreft de door de Franse Gemeenschap overgehevelde bevoegdheden, van het Interne Akkoord tussen de vertegenwoordigers van de Regeringen van de lid-Staten, verenigd in de Raad, betreffende de te treffen maatregelen en de te volgen procedure voor de uitvoering van het Samenwerkingsakkoord A.C.S.-E.G. (Overeenkomst van Cotonou), opgemaakt te Brussel, op 18 september 2000 (1)

De Waalse Gewestraad heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

Artikel 1. Dit decreet regelt, krachtens artikel 138 van de Grondwet, een aangelegenheid bedoeld in de artikelen 127 en 128 ervan.